



# L'accompagnement par la CA11

Chaque stage fait l'objet d'une convention entre l'exploitant d'accueil, le candidat à la reprise ou à l'association et la Chambre d'agriculture.

La Chambre d'agriculture vous accompagne tout au long du CEFI pour sécuriser et finaliser votre projet d'installation :

>> des rendez-vous réguliers tout au long du stage,

>> à votre écoute, le conseiller CEFI vous aide à vous poser les bonnes questions, vous accompagne à résoudre les difficultés rencontrées et facilite les relations au sein de l'exploitation grâce à son regard extérieur,

>> au cours du suivi, une équipe pluridisciplinaire peut être mobilisée pour répondre à vos besoins.



**Vous êtes agriculteur à la recherche d'un repreneur  
ou d'un associé ?**

**Cette formule peut aussi vous intéresser !**

**Pour tout renseignement, contactez les conseillers  
CEFI de votre Chambre d'agriculture de l'Aude**

Tél. 04 68 11 79 32  
transmission@aude.chambagri.fr



**Chambre d'agriculture de l'Aude**  
ZA de Sautès à Trèbes -  
11878 Carcassonne Cedex 9

Tél. 04 68 11 79 79  
services.generaux@aude.chambagri.fr  
[www.aude.chambre-agriculture.fr](http://www.aude.chambre-agriculture.fr)



STRATEGIE DES  
ENTREPRISES

## LE CEFI CONTRAT EMPLOI FORMATION INSTALLATION

**UN ESSAI AVANT DE S'INSTALLER  
UN TEST GRANDEUR NATURE !**

[aude.chambre-agriculture.fr](http://aude.chambre-agriculture.fr)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
AUDE



# Objectif

## POUR LE CANDIDAT A L'INSTALLATION Le CEFI permet de

### Tester grandeur nature

La vision du métier : est-ce bien le métier que j'imaginai faire ?  
Le choix de l'exploitation : est-ce bien l'exploitation sur laquelle je veux créer mon activité ?



L'accord de son entourage : ma famille s'adaptera-t-elle à mon nouveau métier, à ce nouveau milieu ?

### Acquérir une connaissance

du système d'exploitation à gérer (technique, économique, social, humain...).

### Bénéficier de l'expérience

et profiter de son savoir-faire.  
Créer une relation de confiance avec le cédant

### Appréhender l'avenir

Tester la faisabilité et la rentabilité du projet de reprise ou d'association

## POUR LE CEDANT Le CEFI permet de

Accompagner un porteur de projet en lui faisant profiter de son expérience.

S'assurer de la compétence de son repreneur ou son associé.

Une meilleure valorisation de son outil de travail.

Mener progressivement sa cessation d'activité.

## Nature des projets : 3 possibilités

### LES PROJETS D'INSTALLATION PEUVENT ÊTRE DE 3 TYPES :

Remplacement d'un agriculteur sur une exploitation individuelle.

Association en remplacement d'un associé.

Association en développement de l'exploitation.



## 3 à 12 mois de stage

### DES CONDITIONS D'ACCÈS POUR LE CANDIDAT À L'INSTALLATION :

Hors cadre familial  
Liées à son âge (**moins de 55 ans**)  
et à son niveau de diplôme et expérience en agriculture



### STATUT DU STAGIAIRE

**Demandeur d'emploi indemnisé ou non, pendant le CEFI, le candidat à l'installation est stagiaire de la Formation Professionnelle.**

**Sa rémunération et sa couverture sociale sont prises en charge par la région Occitanie ou Pôle Emploi.**

**Niveau de rémunération : Selon le statut antérieur et l'âge du candidat.**

**Pour les demandeurs d'emploi indemnisés avant leur entrée en stage, la rémunération est versée par Pôle emploi en fonction des droits acquis antérieurement.**

